



REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS D'INSCRIPTIONS SAISON 2024-2025

Les cours

Les cours sont assurés du 9 septembre 2024 au 30 juin 2025

L'école sera fermée :

- les jours fériés
- vacances de la Toussaint : du 28/10 au 01/11/24 inclus
- vacances de Noël : du 23/12/24 au 03/01/25 inclus
- vacances d'hiver : du 24/02 au 28/02/25 inclus
- vacances de Pâques : du 21/04 au 25/04/25 inclus
- en juillet et août 2025

- **Durée des cours : 1 heure** y compris pour les **cours particuliers**
- **Cours d'essai gratuits pendant la semaine du lundi 9 au vendredi 13 septembre 2024** (semaine test) sous réserve de places disponibles, puis durant l'année uniquement sur accord des professeurs. Aucune personne extérieure à l'école n'est admise dans les cours sans autorisation préalable d'Infini Danse.
- **Aucun adhérent ne pourra assister à des cours auxquels il n'est pas inscrit sans autorisation de la Direction.**
- **Le passage au niveau supérieur reste à l'initiative des professeurs qui échangeront avec les élèves sur ce plan.** Les professeurs se réservent le droit de vous diriger vers le niveau plus adapté, ceci afin de préserver des groupes homogènes et de favoriser une bonne progression des élèves.
- **Les forfaits sont valables durant l'année scolaire 2024/2025**, les jours de cours sont enregistrés à l'inscription.
- **Les abonnements annuels sont forfaitaires**, en cas d'absence, **les cours ne sont pas remboursés quel que soit le motif.**
- **Cours particuliers à l'unité et forfaits de 5 cours** : paiement à la 1ère séance. Tout cours particulier non décommandé dans les 48H à l'avance sera dû.
- **Frais d'inscription annuels : 15 €** inclus dans les tarifs.
- **Les stages, soirées, entraînements, etc...** sont également **ouverts aux personnes extérieures à l'école.**
- **Infini Danse se réserve le droit de modifier ou d'annuler les programmes** des cours et activités de l'école en cours d'année en cas de nécessité. Infini Danse dirigera alors les participants vers d'autres cours.

Règles générales - mesures sanitaires - savoir-vivre

- **Il est interdit de fumer ou de vapoter** dans l'immeuble accueillant INFINI DANSE.
- **Pour préserver le parquet et permettre** une qualité de danse optimale, il est demandé aux élèves et/ou participants aux stages/soirées/cours, d'essuyer correctement les chaussures sur les tapis de l'entrée ou de se munir d'une 2^{ème} paire de chaussures.
- **La danse étant un moment de partage**, nous demandons à nos élèves de bien vouloir se munir de produits d'hygiène pour garantir le confort de tous.
- **Certificat médical et assurance à jour** : Les élèves sont tenus de fournir à l'inscription, un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse et être en possession d'une assurance personnelle de responsabilité civile. L'école INFINI DANSE rejette toute responsabilité en cas de non-respect de ses deux règles.

- **A l'occasion des évènements et cours organisés dans l'école, des vidéos et des photos peuvent être réalisées.** Pour les besoins de l'école, elles peuvent être partagées. Les professeurs se réservent le droit d'exiger une utilisation restreinte des images.
Le droit à l'image permet à chaque personne de s'opposer à l'utilisation, commerciale ou non, de celles-ci. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en envoyant une demande écrite au responsable d'Infini Danse.
- **La Loi sur le RGPD entrée en vigueur le 25 mai 2018 nous oblige à conserver vos données personnelles.** Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité auprès du secrétariat de l'école.
- **En cas de perte ou de vol d'objets personnels,** l'école Infini Danse ne peut en être tenue pour responsable.
- **Pour garantir votre sécurité,** nous avons mis en place : les mesures de protection sanitaire recommandées : mise à disposition de serviettes et mouchoirs à usage unique et de gel hydroalcoolique à des points stratégiques de l'école.
- **Une liste de présence des adhérents** pour chaque cours sera disposée à l'entrée pour émargement
- **Les élèves sont tenus de respecter la quiétude du voisinage et l'environnement** en sortant de l'école (mégots de cigarettes, papiers, ... sont proscrits).
- **Toute personne inscrite à l'école Infini Danse accepte et s'engage à respecter le règlement intérieur dans son intégralité.**

INFINI DANSE SARL

Parc d'Activités PISSALOUP - 6 avenue Jean d'Alembert
78190 TRAPPES
Tél. : 06 64 95 48 55
N° de SIRET : 49138802100017 Code APE : 8552Z
N° TVA Intracommunautaire : FR7649138802100017